



## Relations avec les courtiers

# Mises à jour des formulaires de demande de souscription au REEE et au REEI



Comme nous l'avons annoncé précédemment dans notre [bulletin de l'hiver](#), Mackenzie a mis à jour ses formulaires de demande REEE et REEI afin qu'ils respectent les pratiques de collecte de données d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). EDSC recueille maintenant des données sur le genre plutôt que sur le sexe et a ajouté une option de genre non binaire.

## Mise à jour des formulaires d'EDSC

Les formulaires REEE suivants ont été mis à jour pour tenir compte de la nouvelle option de genre:

### Demandes de subvention (obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024)

- Demande : Subvention canadienne pour l'épargne études (SCEE) et Bon d'études canadien (BEC) (SDE 0093)
  - Annexe A : Bénéficiaires supplémentaires – SDE 0093-A
  - Annexe B : Responsable ou son conjoint, ou parent ayant la garde ou tuteur légal – SDE 0093-B
  - Annexe D : Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB) – SDE 0093-D
- Demande de Bon d'études canadien pour les bénéficiaires adultes – SDE 0107

### Demandes de transfert (obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024)

- Formulaire de transfert d'un REEE et annexes applicables
  - Partie A : Demande de souscripteur – SDE 0100 Partie A
  - Annexe 1 : Bénéficiaires supplémentaires – SDE 0100 Annexe 1
  - Partie B : Promoteur cessionnaire – SDE 0100 Partie B
  - Partie C : Promoteur cédant – SDE 0100 Partie C

Vous pouvez aussi vous reporter au [site Web d'EDSC](#) et sélectionner l'onglet « Formulaires » pour de plus amples renseignements.

Veillez noter qu'aucun changement n'a été apporté aux formulaires du REEI relatifs à la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et au Bon canadien pour l'épargne-invalidité, étant donné que ces formulaires ne recueillent pas de données sur le sexe ou le genre des bénéficiaires ou des titulaires.

## Calendrier d'utilisation

### Formulaires d'EDSC mis à jour et demandes de subvention pour le REEE (datés 2023-05)

Ces derniers sont obligatoires à compter du **1<sup>er</sup> mai 2024**. Les anciennes versions du formulaire seront rejetées après cette date et les demandes devront être soumises à nouveau en utilisant les versions mises à jour.

### Demande de souscription à un REEE et REEI de Mackenzie

Mackenzie continuera d'accepter les versions précédentes de nos demandes de REEE et de REEI jusqu'au 28 juin 2024.

Vous trouverez les formulaires mis à jour, ainsi que les demandes de subvention d'EDSC, sur le [site Web de Placements Mackenzie](#).

Vous trouverez les demandes de subvention d'EDSC ainsi que les demandes de REEI de Mackenzie sur [notre site Web](#). Nous nous attendons à ce que les nouveaux formulaires de demande de REEE soient disponibles bientôt.

## Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)

Veillez noter que si aucune option de genre n'est sélectionnée dans la demande de REEE Mackenzie, le régime ne sera pas admissible à l'IQEE.

## Des questions?

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser directement à votre directeur/directrice de compte du service Relations avec les courtiers ou écrire à [drelations@mackenzieinvestments.com](mailto:drelations@mackenzieinvestments.com).

**Nous vous remercions de votre fidèle soutien envers Placements Mackenzie.**

L'équipe du service Relations avec les courtiers

**Réservé aux conseillers et conseillères ainsi qu'aux courtiers.** Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public, car ils ne sont pas conformes aux normes applicables aux communications de vente à l'intention des investisseurs et investisseuses. Mackenzie ne sera tenue aucunement responsable de tout conseiller ou conseillère qui communiquera ces renseignements aux investisseurs et investisseuses.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

[Prospectus](#) | [Avis sur la protection des renseignements personnels](#) | [États financiers et RDRF](#) | [Demandes et formulaires](#) | [Aide](#)

© 2024 Mackenzie Placements. Tous droits réservés.